

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Septembre 2020

Sont présents : MM. Christophe DESCARGUES – Yves GONZALES – Jean-Luc NAYRAC
– Christian PASQUIER – Sylvain QUERCY – Jean-Jacques ROYER
Mmes Valérie FOUBERT - Marlène MAZARGUIL – Elodie MOUNAL - Stella PAGES

Absent(e)s excusé(e)s : M. André GENOT a donné procuration à M. Jean-Luc NAYRAC

Secrétaire de séance : Mme Elodie MOUNAL

Début de séance : 21h00

Ordre du jour :

- Modalité du compte rendu de séance
- Délibération pour le renouvellement de l'adhésion au CAUE
- Désignation d'un référent "Moustique Tigre" en lien avec l'ARS
- Désignation d'un référent "Zéro Phyto 2020"
- Délibération pour le renouvellement du contrat de la maintenance des cloches avec la Société "SAS Honoré"
- Révision de la location de la salle Multi-activité
- Désignation du représentant de la "CLECT"
- Rapports des différentes commissions
- Rapport sur la Communauté de Communes du Grand Figeac
- Commémoration du 11 Novembre
- Noël des enfants de la commune
- Questions diverses

Annonce de l'arrêté pris pour l'occupation des salles communales :

Monsieur le Maire présente les raisons de l'arrêté ainsi que le protocole mis en place.

⇒ Aucune question suite à ces explications.

Modalité du compte rendu de séance

M. le Maire rappelle les différences entre

- procès verbal de séance : celui-ci est rédigé par le secrétaire de séance nommé en début de séance ou le cas échéant, ce dernier a la charge de le faire rédiger sous son contrôle. Le procès verbal doit être approuvé par les conseillers municipaux présents à la séance. En effet, le Conseil D'Etat a considéré que les conseils municipaux sont maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux (CE, 3 mars 1905, Papot). Le procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée immédiatement. Le procès verbal reste disponible en mairie pour toute personne qui en demanderait la communication.

- et compte rendu de séance : il appartient au maire de préparer les extraits à afficher et il lui revient la responsabilité de faire procéder à l'affichage ; le compte rendu liste les titres

des affaires traitées en mentionnant le résultat du vote de l'assemblée délibérante et est destiné à informer le public des décisions prise par le conseil municipal, dans des délais de publicité relativement courts (1 semaine) par affichage à la mairie et publication sur le site internet lorsqu'il existe.

Délibération pour le renouvellement de l'adhésion au CAUE

M. le Maire explique le rôle du CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. La cotisation pour la mairie est de 60€ pour l'année.

⇒ A l'unanimité, le renouvellement est adopté.

Désignation d'un référent "Moustique Tigre" en lien avec l'ARS

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'alerte de l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur la présence dans notre département du moustique tigre, responsable de maladies infectieuses comme la Dengue, le Zirka ou le Chikungunya. Pour mettre en œuvre les missions lié à ce nuisible, le décret prévoit que le maire puisse :

- Prescrire aux propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis les mesures nécessaires pour lutter contre l'insalubrité que constitue le développement des insectes vecteurs dans les zones urbanisées,
- Désigner un référent technique, chargé de veiller et de participer à la mise en œuvre de ces mesures,
- - informer sans délai le préfet de toute détection inhabituelle d'insectes vecteurs de maladies sur le territoire de sa commune, mais aussi des actions entreprises sur le territoire communal.

M. le Maire propose pour ce rôle de référent, de part ses compétences professionnelles, Mme Valérie FOUBERT.

⇒ A l'unanimité, le choix de Mme Foubert est validé

Désignation d'un référent "Zéro Phyto 2020"

M. le Maire explique que cela fait 10 ans que la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires ». Ce projet régional pourrait permettre des aides pour de futurs équipements.

M. le Maire propose donc d'adhérer à cette Charte régionale « Objectif zéro phyto » et propose de nommer M. Jean-Jacques Royer comme référent à ce projet.

⇒ A l'unanimité, ces deux propositions sont validées

Délibération pour le renouvellement du contrat de la maintenance des cloches avec la Société "SAS Honoré"

M. Le Maire informe le conseil municipal que le contrat est arrivé à son terme et qu'il convient de le renouveler, sachant que le contrat est pour 2 ans et que le coût annuel est de 205€ HT.

⇒ A l'unanimité, le contrat est reconduit.

Révision de la location de la salle Multi-activité

M. le Maire revient sur un point abordé lors du précédent conseil municipal à savoir les termes de la location de la salle multi-activités. Après la présentation des offres d'autres villes et villages avoisinants, le récapitulatif des locations et le rappel des forfaits de la commune actuellement en place, il est voté à l'unanimité

- ⇒ L'ouverture de la location de la salle multi-activité pour le midi et 1 fois par mois maximum avec comme ordre de priorité la commune puis les habitants puis l'extérieur.
- ⇒ Les horaires pour les personnes extérieures à la commune seront du 8h à 20h
- ⇒ L'usage de la vaisselle est réservé aux habitants de la commune
- ⇒ Autorisation d'utiliser la salle la veille, en après-midi pour la mise en place et la décoration, cette dernière devant se faire sans punaise
- ⇒ La mise en place de la tarification suivante :

Prestations	Coûts	
	Habitants	Extérieur
3 Salles : Cuisine, avec vaisselle - WE	200	/
3 Salles : Cuisine, avec vaisselle – (de 8h à 20h)	100	300€ si particulier 500€ si professionnel (traiteur ou société) (sans la vaisselle)
3 Salles : (Apéritif, vin d'honneur...) hors repas ou goûter	50	100
Réunion de travail	/	50
Réunion de travail 1/2 journée	/	25
Location de la Sono	18	/
Chambre froide WE	58	/
Chambre froide Journée	30	/

Désignation du représentant de la "CLECT"

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un représentant à la « CLECT » Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées, de part la délibération n°075/2020 du Grand Figeac.

Pour rappel, la CLECT a pour mission d'évaluer les charges et les ressources transférées à la suite d'un transfert ou d'une restitution de compétences entre les communes et la communauté.

M. le Maire se propose comme représentant.

- ⇒ Proposition acceptée et votée à l'unanimité

Rapports des différentes commissions

M. le Maire demande à chaque commission de faire un point

- Conseil des écoles : Concernant les écoles de Lacapelle-Marival, il s'avère compliqué de savoir ce qu'on paye exactement. Il conviendrait également de revoir si le maire et le conseil municipal de Le Bourg serait d'accord pour se remettre dans le système de financement du transport scolaire et ainsi rétablir le bus comme il existait par le passé.
- Syndicat de l'eau : le budget a été voté aussi bien pour la partie « eau » que pour la partie « assainissement ». les locaux vont être transférés à Aynac mais le syndicat gardera son nom actuel soit Syndicat de l'eau de Thémines.

Rapport sur la Communauté de Communes du Grand Figeac

Après la remise de livret présentant la structure du grand-Figeac, M. le Maire annonce aux conseillers que les élections du président et des vice-présidents ont eu lieu. Rudelle est rattaché au secteur Nord et c'est Mme le maire d'Anglars qui en est présidente. Elle viendra à la rencontre des conseillers communaux lors de réunion informelle.

Suite à la loi « pacte de gouvernance », le président du Grand-Figeac fera au cours de son mandat 2 venues sur la commune de Rudelle.

⇒ Pas de question de la part du conseil municipal

Commémoration du 11 Novembre

M. le Maire propose aux conseillers que compte tenu des circonstances sanitaires, la commémoration soit maintenue avec dépose de gerbes de fleurs et discours mais qu'il n'y ait pas de vin d'honneur.

⇒ Proposition adoptée à l'unanimité

Noël des enfants de la commune

M. le Maire propose aux conseillers que compte tenu des circonstances sanitaires, qu'il n'y ait pas de réunion organisée par la mairie mais la constitution et remise de poche contenant cadeau et friandises.

Pour les mêmes raisons, il n'y aura pas de réunion pour les traditionnels vœux en janvier 2021.

⇒ Propositions adoptées à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du projet via la MSA de jardin intergénérationnel où, si le dossier déposé par la mairie est accepté, il y aurait une prise en charge des frais à hauteur de 80%
- Concernant la fibre optique, une armoire sera installée à côté de la cabane Orange. A noter que Rudelle devrait être fibrée en 2022.
- Présentation du devis de la Ste EFEC « Entreprise de Fauconnerie d'Effarouchement et de capture » pour le piégeage des pigeons de l'église. Le conseil municipal est à

l'unanimité que le devis est beaucoup trop conséquent et n'y donnera pas suite. La confection d'un piège est plutôt envisagée.

- Evocation du courriel reçu de M. Renault sur les chats errants : pour le moment, un rappel aux propriétaires de leurs obligations et un courrier aux anglais vont être fait.
- Evocation du courriel reçu de Mme Stéphanie Cerda concernant les chiens : M. le maire a été rencontré le propriétaire pour lui faire un rappel à la loi et le prévenir que la prochaine fois, cela risque de passer par les forces de l'ordre.
- Ecole d'Assier : la mairie d'Assier a envoyée la convention pour l'enfant scolarisé chez eux. Il apparait que, par rapport aux sommes attribuées dans le budget primitif, un dépassement de 100€, la sommes demandée étant de 1300€ au lei des 1200€ budgétisés.
 - ⇒ Après délibération et à l'unanimité, la dépense supplémentaire est validée et le conseil municipal charge M. Le Maire de l'exécution de cette décision et lui donne tout pouvoir pour signer les documents nécessaires.
- M. le maire signale que
 - les marches de l'escalier intérieur de l'église ont été réparées.
 - le vol de galets blancs dans le coin du funérarium du cimetière
 - le vol de cache-vis sur des plaques de marbre toujours dans le cimetière
 - concernant le ruisseau de Rudelle et son envasement pour ce qui est de la partie communale, la mairie va répondre à un appel à projet de la région et un technicien rivière viendra ce vendredi à 14h30 pour faire un diagnostique

La séance est terminée à 22h52.